

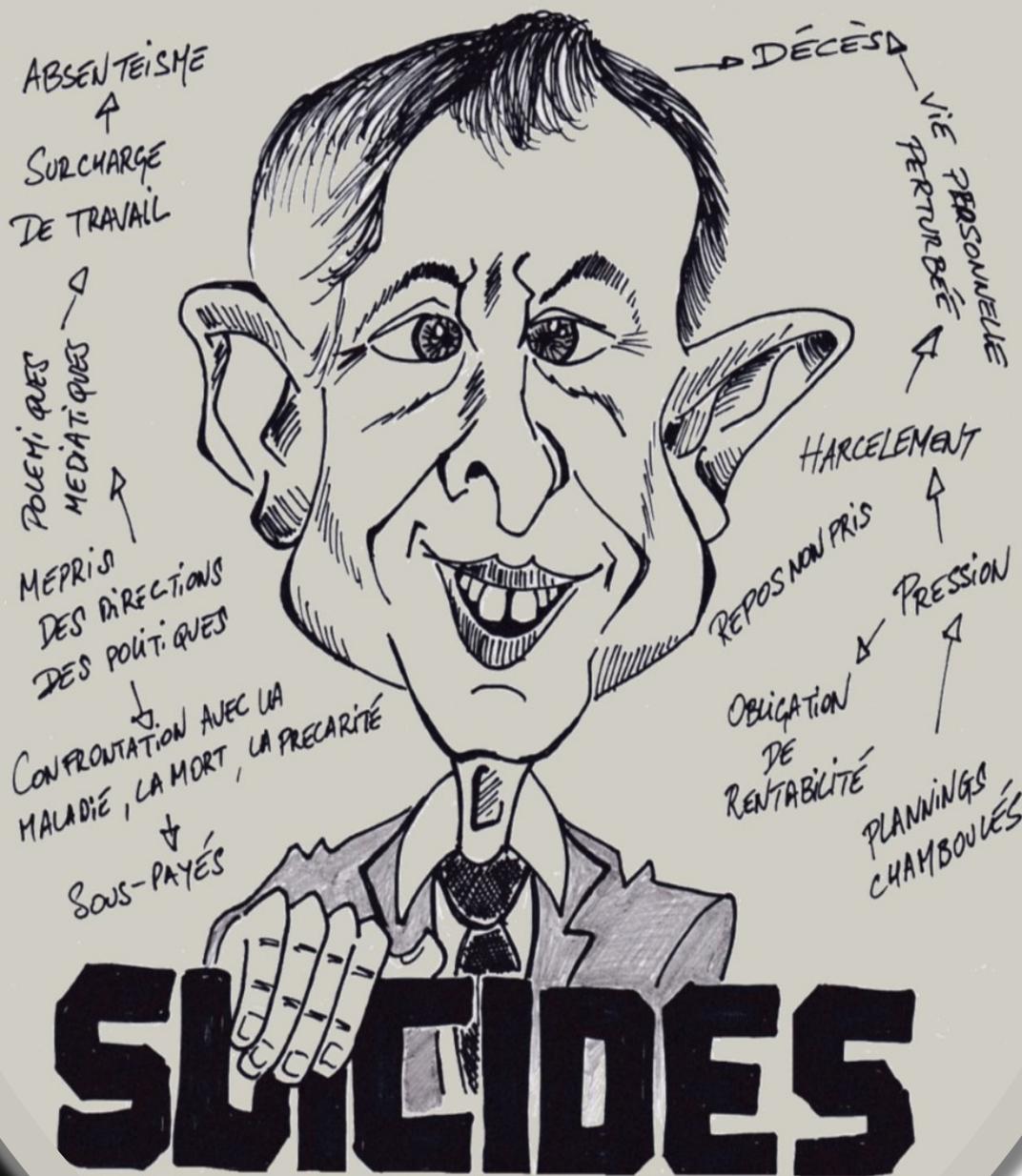
# Tract-ctions

Sud Rail ETRA

L'information syndicale de l'ET Rhône-Alpes.

Le 04 avril 2017

## BURN-OUT



SUD-Rail



# Billet d'humeur...

... Ou ce qui n'aurait pas dû être dit.

## Hommage à Edouard.

Notre collègue, ami, militant et délégué syndical SUD-Rail Edouard s'est donné la mort après des mois et des années de harcèlement de ses dirigeants, avec la complicité de toute la direction.

Qui était Edouard ? Edouard était un militant SUD-Rail à l'Etablissement Gares Transilien (EGT) de Paris St Lazare, délégué DP Maîtrise (TC), longtemps membre du CHSCT de l'Escale, que de nombreux collègues connaissaient pour son engagement permanent du côté des cheminots, pour son engagement auprès des plus faibles contre toutes les injustices et les discriminations.

Quels faits lui étaient reprochés pour que la direction s'acharne sur lui de la sorte ?

Simplement son engagement syndical constant qu'il menait au quotidien avec force et vigueur.

Après des années sans poste de travail, après des années de discrimination sur sa carrière, en 2015, Edouard avait fini par réussir à faire condamner en appel l'entreprise et ses « managers ». Bien que ce jugement fût cassé par la suite en cassation sur des points de procédure, le fond de la décision de la justice n'a lui jamais été remis en question par la justice et personne ne peut aujourd'hui contester qu'il fût victime durant des années et des années de discrimination et d'harcèlement par une direction qui ne supportait pas un agent de maîtrise qui milite et s'engage pour transformer un monde déshumanisé, pour résister contre une direction d'entreprise antisociale.

Après avoir repris des études, il est revenu au travail en 2015, toujours sans poste, la direction d'établissement a aussitôt repris son œuvre de destruction s'appuyant en cela sur la direction nationale et sa direction de l'éthique. D'après la direction locale, Edouard serait, à lui tout seul, « cause de souffrance » pour les membres de la direction et menacerait leur santé !

Pour étayer ces accusations fantaisistes, la direction fut incapable de produire le moindre fait précis ou la moindre preuve matérielle ! Elle s'appuie uniquement sur... des témoignages anonymes et non-datés de membres de cette direction affirmant courageusement que « son regard est effrayant », qu'« il parle fort », qu'« il fait peur physiquement ». Un de ces témoignages, repris dans le rapport de l'éthique, affirmant qu'il faisait œuvre de harcèlement à l'égard des dirigeants en osant exiger, en tant que membre CHSCT, d'accéder aux archives et PV du CHSCT au cours de ces nombreuses enquêtes CHSCT.

C'est juste HALLUCINANT ! Encore plus hallucinant et scandaleux lorsque la direction de l'éthique osa préconiser de prendre des mesures disciplinaires contre un délégué sur des témoignages, anonymes et non datés, alors qu'il était refusé à Edouard de se défendre de ces accusations en lui refusant le droit d'être accompagné pendant l'entretien avec la direction de l'éthique.

Pire encore, le Directeur d'Établissement à l'initiative de l'enquête de la direction de l'éthique, poussa le vice jusqu'à être témoin durant cette pseudo-enquête pour être ensuite celui qui engagera la procédure disciplinaire en juin 2016 pour radiation des cadres. Oui, dans cette entreprise, les dirigeants peuvent donc être plaignant, témoin, juge, parti et bourreau ... c'est tout bonnement honteux.

Mais de la honte à l'outrance, il n'y a qu'un pas que ce monsieur dont on ne peut pas citer le nom, directeur d'établissement de son état, couvert par l'ensemble de sa ligne hiérarchique, franchit allègrement lorsqu'il déclare lors du conseil de discipline que : « *cette histoire se terminera par un arrêt maladie... ou une tentative de suicide...* ». Aucune retenue pour ce manager modèle qui poussa le vice jusqu'à porter plainte contre Edouard dès la fin de l'entretien préalable à sanction. Aujourd'hui, chacun constate qui était réellement en danger de mort. C'est donc dans ce scénario écrit d'avance par la direction, qu'Edouard fut traduit devant le conseil de discipline le 13 octobre 2016 pour « *harcèlement et intimidation envers la direction* » (!) et pour un dernier avertissement avec 12 jours de mise à pied et un déplacement pour mesure disciplinaire... Pour être exact, nous devrions dire un simulacre de conseil de discipline alors que les erreurs de procédure réglementaire étaient nombreuses et flagrantes.

Bien qu'alertés par nos soins, les responsables régionaux et nationaux n'ont pas daigné respecter les droits élémentaires du Cheminot qu'était Edouard en ne respectant pas les règlements internes mais aussi le code du travail.

Ce n'est que tristement banal, nous faisons le même constat pour les 2 conducteurs de la région Alsace injustement radiés et pour lesquels l'entreprise, pourtant condamnée par le tribunal des prud'hommes et désavouée par l'inspection du travail va faire usage de tous les recours juridiques pour parvenir à ses fins, cette entreprise qui est prête à tout pour se débarrasser de celles et ceux qui se dressent pour défendre l'intérêt général contre cette direction avide du sang et des larmes des militants syndicaux, quitte, au final, à sortir le carnet de chèque pour indemniser les agents injustement licenciés... comme on a pu le voir encore très récemment du côté Est de la région parisienne.

C'est donc dans cette démarche jusqu'au-boutiste face à notre camarade que la direction finit par activer fin février le déplacement par mesure disciplinaire alors même qu'elle avait connaissance de plusieurs courriers de psychologues SNCF et externes à l'entreprise dans lesquels il était préconisé qu'Edouard, suite à sa fragilité ne soit pas sorti de son environnement de travail et garde ses attaches professionnelles et syndicales.

Ces courriers, ces alertes graves, les dirigeants les ont ignorés, ont refusé de les examiner dans le cadre du CHSCT malgré que le Code du travail l'oblige. Oui, ces courriers résonnent aujourd'hui comme une prophétie mais à l'époque, comme il leur fallait détruire Edouard coûte que coûte, en région, le déplacement par mesure disciplinaire s'est également accompagné d'une nouvelle procédure disciplinaire par la remise simultanée d'un nouveau 701... Au bout du compte, ils auront fini par réussir à faire craquer notre camarade, notre ami, notre collègue mais n'était-ce pas le but ?

Aujourd'hui, ce même DET, franchissant toutes les bornes du respect et de la bienséance est même aller sur le terrain de la polémique et de la manipulation avec la famille lors des condoléances de circonstances, se refuse d'ouvrir une cellule psychologique en gare, refuse de signer la déclaration d'accident du travail d'Edouard et pèse pour entraver l'enquête du CHSCT... tout en envoyant les DPX armés d'éléments de langage se balader dans la gare St Lazare pour témoigner de leur tristesse auprès des cheminots mais surtout avec la consigne de faire le ménage des expressions syndicales et intersyndicales qui rendent hommage à notre camarade.

Car il faut que la purge continue, au plus vite, dès le 29 Mars où un conseil de discipline se réunira, présidé par le même DET, pour examiner la radiation des cadres de plusieurs cheminots du même établissement qu'Edouard, dont des représentants du personnel, pour avoir osé tweeter dans un cadre privé leur sentiment du management en place ...

Aujourd'hui, face à l'inaction de la direction SNCF nationale face à ces situations, face aux preuves graves qui sont connues et ignorées dans cette affaire, ce triste sire est toujours là, aucune enquête administrative n'a été diligentée par l'entreprise... la direction de l'éthique ne s'émeut pas... Nous en tirons donc les conclusions qu'au-delà d'un soutien de sa ligne hiérarchique, soit la direction nationale donne les pleins pouvoirs à ses « managers » afin d'étouffer toute contestation et pour poursuivre des politiques antisociales soit c'est elle qui donne les consignes de purge des salariés qui osent revendiquer leurs droits. C'est le message, pour ceux et celles qui résistent et refusent ce système, ce management inhumain et pathogène ; ils devront faire face aux pressions, au harcèlement et aux sanctions injustes qui deviennent les armes de dissuasions des patrons contre le militantisme.

Édouard, militant pour une société meilleure, est une nouvelle victime, assassiné par l'action d'hommes et de femmes au service d'un système qui refusent qu'on lui résiste. Édouard, militant SUD-Rail, est la dernière victime de ces dirigeants d'entreprise qui brisent des vies au nom du productivisme à tout prix au service d'une logique capitaliste qui nie l'humain et dont le cœur du programme est le profit. Édouard, militant au service de la défense de ses collègues aura été poussé à bout, harcelé par une direction SNCF sans âme.

***Pour une simple chemise arrachée, des militants syndicaux se sont fait condamnés à de la prison avec sursis, ont été qualifiés par les patrons de voyous, de terroristes... Alors sachez-le, à SUD-Rail, nous ne laisserons pas les responsables de la direction impunis, nous ne lâcherons rien pour que les responsables de cette tragédie soient traduits devant les tribunaux et que la responsabilité de l'entreprise soit reconnue car malheureusement, la purge continue...***

C'est maintenant au tour de Nathalie de faire les frais de la répression antisyndicale à la SNCF. Cette femme de 44 ans, cheminote, cadre, horairiste, à la DCS, secrétaire du CHSCT, déléguée du personnel et militante Sud-Rail qui vient d'être suspendue alors que la direction lui a notifié son intention de la radier des cadres, en clair, de la licencier ! Rien que ça ! La direction en place a d'abord tenté de la déplacer sans son accord, puis de la placarder en lui enlevant toutes ses missions d'adjointe encadrante.

Mais malgré les interventions successives de deux inspecteurs du travail parisiens qui ont dû rappeler à l'entreprise les droits d'une salariée protégée, sa ligne hiérarchique continue à harceler notre camarade depuis plus d'un an et nous a finalement obligés au début du mois de janvier 2017 à recourir à l'aide d'un avocat, puis, sur les conseils de celui-ci et des indications de l'inspecteur du travail, au dépôt d'un dossier au tribunal des prud'hommes pour harcèlement.

Comprenant qu'ils ne parviendraient pas à leurs fins, les responsables de son service se sont alors appuyés sur certains encadrants et tentent depuis de renverser les rôles, de se faire passer pour la victime au lieu du l'harcéleur. Nathalie, petit bout de femme de 1m50 à l'air menaçant (*tiens ça nous rappelle des choses*) a été pistée, épiée, accusée de déstabiliser les managers et même de... marabouter son équipe !

Elle vivait dans un climat de suspicion permanente, difficile à vivre et à supporter malgré le soutien affirmé de son équipe et des autres délégués du personnel .

Le 1er mars, elle reçoit une demande d'explication. On lui reproche d'avoir « *été trouvée devant le poste de travail de sa chef, la souris à la main* » ! Pour cela, pour cette femme aux états de service sans tâches, aux compétences professionnelles reconnues et alors qu'elle partage seule depuis 4 ans son bureau avec sa DPX, la direction n'envisage rien de moins que de la licencier... En lui notifiant ce projet de sanction le jour même du rassemblement de soutien à la gare Saint Lazare en mémoire d'Édouard, sans doute un message à destination de notre camarade ?

Aujourd'hui dans l'entreprise publique SNCF, le nombre de conseils de discipline, comme celui des arrêts maladies explose. ***Dans les procédures disciplinaires internes ouvertes contre les salariés, bien souvent les responsables hiérarchiques sont témoins, enquêteurs, juges, juré-e-s et bourreaux et le niveau de sanctions n'a jamais été aussi élevé dans des caricatures de tribunaux patronaux dont nous exigeons la réforme complète.*** Aujourd'hui, dans une

entreprise publique où il fait soi-disant bon vivre, pour un simple regard, une simple contestation, ou pour demander que les droits des salarié-e-s soient respectés, les représentants des salarié-e-s peuvent être sanctionné-e-s, licencié-e-s sous des motifs fallacieux. Et alors que cette même entreprise se trouve bien souvent condamnée par la justice, avec des sanctions disciplinaires et/ou des licenciements contre les salarié-e-s annulés, les dirigeants du comité exécutif de SNCF préfèrent donner des consignes pour aller jusqu'à l'épuisement des recours réglementaires et juridiques avec pour seul objectif d'éviter la réintégration de salarié-e-s qu'elle a injustement mais de manière délibérée, mis à la porte !

Le 15 Mars, près de 2000 soutiens se sont réunis gare Saint Lazare pour rendre hommage à notre camarade militant syndical qui s'est donné la mort et pour exiger justice face à cette direction d'entreprise qui brise des vies au nom du productivisme et de sa politique antisyndicale. ***La fédération SUD-Rail, l'Union Syndicale Solidaires, l'ensemble des structures syndicales et les représentants du mouvement social qui étaient présents lors de cette journée d'hommage se refusent à rester silencieux et iront jusqu'au bout pour que la responsabilité de l'entreprise SNCF et de son management soit reconnue. Aujourd'hui être militant-e syndical-e dans cette entreprise publique semble être devenu en soi un crime... puni de mort.***

Dans une république où le combat contre tous les extrémismes, même patronaux, est plus que jamais d'actualité, la fédération SUD-Rail a saisi le 20 Mars 2017, le président de la république et les principaux ministres en charge afin qu'ils prennent la mesure de la situation vécue par les salarié-e-s et syndicalistes de l'entreprise publique SNCF, et, alors que l'Etat est aujourd'hui le seul propriétaire de cette entreprise, de donner les directives nécessaires pour faire cesser cette politique de violence sociale.

Il est urgent de prendre les mesures pour faire rendre public, enquêter et faire stopper les organisations du travail pathogènes qui font souffrir les salarié-e-s et les poussent aux dernières extrémités. Comme lors des drames similaires qui ont touchés le groupe Orange, il est temps d'arrêter le massacre, de remplacer les dirigeants responsables de cette situation et de procéder à l'analyse des facteurs d'origine professionnelle pour conduire à proposer des mesures pour réduire voire supprimer les facteurs de risques...

***Maintenant, à la mémoire d'Edouard, notre ami.***

***A la mémoire de Frédéric, militant syndical, sous le coup d'une procédure disciplinaire et qui s'est également donné la mort en fin de semaine dernière en Alsace.***

***En mémoire d'Alain, agent de l'équipement qui a mis fin à ses jours en Aquitaine la semaine dernière.***

***En mémoire de Michel, agent de l'EIC de la région de Dijon qui s'est donné la mort il y a dix jours.***

***En mémoire de Mickael agent du TICP de Saintes qui s'est donné la mort au début du mois de Mars pour ne citer que les plus récents.***

Pour leur mémoire, pour soutenir toutes celles et tous ceux qui souffrent, ceux qui sont mort de la violence au travail ou qui sont sous le coup de l'acharnement patronal, nous vous laisserons débattre avec votre conscience des responsabilités que, vous, président de cette instance et représentant de la direction, portez aussi dans ces drames et ces souffrances.

**Nous quitterons la séance après avoir échangé sur un sujet à très forte tension sociale : la fusion des établissements tractions et plus particulièrement des CRML de Scaronne inquiets de leur devenir...**

# L'Information de la Boîte : C'est Capital

**D**imanche 26 mars, M6 diffusait un reportage sur le gaspillage de l'argent public, 35min était consacrées à la SNCF et plus particulièrement au TER qui couterait bien trop cher d'après cette chaîne... mais pas que. Franck LACROIX, le nouveau directeur national du TER qui, ne nous le cachons pas, fait un très bel exercice de publi-communication. Car comme par hasard, lui aussi pense que le TER coûte trop cher !

comme par hasard, une des régions où le conseil régional est en guerre contre la SNCF et ne souhaite pas renouveler la convention TER. Décidément, ce journaliste a vraiment de la « chance » car peu de temps après, il tombe sur un TER accompagné par 5 ASCT. Encore un heureux hasard.

Vous le savez tous, la SNCF verrouille sa communication comme peu d'autres entreprises. Il est impossible à un journaliste de filmer ce qu'il veut où il le souhaite sans l'accord du responsable de la communication. Il n'a donc pas pu aller voir ce conducteur avec cette journée si courte de lui-même, on l'a « un peu » aidé.

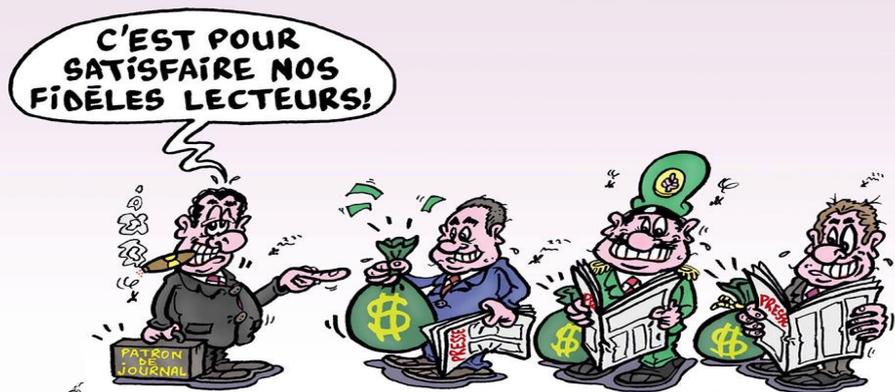
Nous passerons sur les approximations du 19/6 du reportage, mais comment un journaliste qui ne connaît pas le monde des cheminots connaît-il une règle qui donne autant de cauchemar à notre président !?

La conclusion du reportage se fait à Lyon sur l'Ouest Lyonnais (encore dans une région où la SNCF a du mal avec la convention TER, décidément pour un reportage indépendant ça commence à faire beaucoup !!!), où notre nouvelle grande tête pensante à la solution pour nous faire travailler plus : un conducteur = une ligne et un engin....

**Cette théorie n'est pas nouvelle, elle revient de temps en temps dès qu'un nouveau grand manager arrive.**

**SUD-Rail comme à chaque fois se battra contre !**

## POURQUOI "LES JOURNAUX MENTENT" ?



Premièrement il parle de baisser les frais de structures. Ça ne vous parle peut-être pas, mais c'est une des raisons pour lesquelles il y a en ce moment toutes ces restructurations (mise en place de l'EAS, créations d'ESV, fusions des établissements traction...) pour permettre de réduire le personnel. Mais pas les cadres Sup, faut pas déconner !

Et ensuite, pour les agents qu'il reste : vous imaginez bien qu'il faudra encore plus de productivité !

Sans l'aide d'une direction qui cherche à nous décrédibiliser auprès de l'opinion publique, comment un journaliste aurait-il pu, par exemple, trouver un mécano faire une journée avec 50min de conduite en PACA ? PACA,

# Produire Plus Pour Gaspiller Plus

La tour Incity coûte une fortune aux cheminots : c'est un triste record pour la SNCF puisque nous payons le loyer le plus cher de Lyon ! Un étage entier est réservé aux salles de réunions, il y en a 7 de grandes tailles. Alors que le planning des réunions des délégués du personnel est prévu 1 an à l'avance, la direction nous informe la veille que notre salle n'est plus disponible, qu'aucune autre salle appartenant à la SNCF à Lyon n'est disponible. Elle a donc loué une salle privée dans un hôtel pour que la réunion puisse se dérouler...

Nous trouvons cette gestion inadmissible. Encore une dépense qui aurait pu être évitée. Parce qu'à la fin, il ne faut pas se leurrer, cet argent d'une façon ou d'une autre ce sont les cheminots qui produisent qui vont devoir le rembourser !

## IMC

Depuis octobre et l'arrêt de la Cour de Cassation, la direction nationale semble jouer avec la patience des agents et démontre ainsi un manque de considération incroyable pour son personnel !

Jugez plutôt :

Durant 15 ans (2001-2016), la direction n'a pas versé les IMC aux agents, tel qu'elle aurait dû le faire réglementairement.

Durant près d'une décennie, la direction a accumulé les défaites devant la justice mais a préféré usé tous les recours plutôt que de se mettre enfin dans les clous et octroyer leur dû aux agents.



Maintenant que la justice a condamné définitivement la direction SNCF, celle-ci préfère pinailler, jouer, trainer des pieds plutôt que de reconnaître les choses et indemniser rapidement les agents. SUD-Rail dépose une nouvelle DCI nationale Traction sur le sujet.

**La direction doit remballer ses 160 € ; SUD-Rail lui demande d'octroyer un forfait d'indemnisation de 3000 € à chaque ADC !**

# **Touche Pas à Mon CRML !**

## **RDV Le 14 Avril !**

**L**e jeudi 30 mars se tenait la réunion DP de l'ETRA. En soutien à la répression antisyndicale que mène la direction sur le territoire, mais aussi suite à sa volonté de vouloir sortir les CRML du futur établissement traction, les organisations syndicales, SUD-Rail, CGT et FO ont quitté les DP après avoir lu les déclarations et avoir interpellé le DET. L'UNSA a choisi de rester seule en DP.

Nos dirigeants ont essayé de nous vendre les « bienfaits » de l'éventuel rattachement des CRML à un établissement Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL) regroupant des ASCT, agents d'escale et vente. Leur sophisme ne nous aura pas convaincus !

SUD-Rail a rappelé son refus de ce projet qui ne vise qu'à sortir les CRML du futur établissement régional.

L'activité TER sera bientôt ouverte à la concurrence. C'est la volonté clairement affichée et même revendiquée du président de la région Auvergne-Rhône Alpes, M. Wauquiez. Il y aura des appels d'offres et l'Entreprise Ferroviaire qui remportera le futur marché récupèrera l'ensemble du personnel de ces futurs établissements.

Mais promis, comme pour l'EAS qui devait seulement permettre de sauver des trains (qui est aujourd'hui généralisé), rien ne change !

Le directeur d'établissement a annoncé sa venue à LYS le 14 avril à partir de 10 h pour « un temps d'échange » avec les CRML.

Soyons nombreux à lui montrer notre attachement à rester dans un véritable établissement traction.

Une intersyndicale se tiendra sur le sujet la semaine prochaine.

**SUD-Rail soutient et défend les CRML.**  
**Défendons une traction unie !**

# INFO CRML

## Colleague TA de LYS

**L**a consigne syndicale a largement été suivie le 6 Avril. Dès l'aube, les organisations syndicales signataires ont été sollicitées par l'entreprise.

**Ces contacts ont perdurés toute la journée.**

La CGT, SUD-Rail et FO ont tenu un discours commun, clair et ferme. L'entreprise doit revoir sa copie en excluant la partie NFL du dossier Traction TER AURA.

Elle doit au plus vite recevoir les OS signataires, non pas pour nous expliquer le dossier CE, mais bien pour ouvrir de vraies négociations.

**Le 6 avril en soirée, la direction a avisé les OS qu'elle provoquait une réunion le 11 avril.**

Dans l'attente du résultat des négociations, les OS suspendent la consigne syndicale à partir du 7 Avril 4h00, après débat avec les CRML.

**En cas d'échec des négociations, la consigne sera réactivée dès le 11 au soir et le mouvement se durcira.**



**Solidaires**  
**Sud Rail**

**Cheminots FO**

## Consigne Syndicale

### Collègue TA de LYS

**E**n souhaitant intégrer les CRML dans le futur établissement NFL, nos dirigeants montrent qu'ils ne te considèrent pas à part entière comme un ADC de la traction. Nous savons que tu es attaché à rester dans le même établissement traction que tes collègues TB, au sein de l'UP Scaronne. Ce projet est dangereux pour l'ensemble des CRML. Que tu sois dans un roulement TER ou TGV. Que tu aspires ou non à devenir TB.

Rien ne justifie d'intégrer les TA de LYS dans une structure NFL, si ce n'est à terme de scinder en deux la population CRML de Scaronne et de modifier profondément le contour de son métier.

Pour les syndicats, CGT, SUD-Rail et FO, l'ensemble des ADC TA de LYS ainsi que le service des camionnettes doivent rester sur l'UP de Scaronne. Ils doivent en outre continuer à être rattachés directement à une structure traction. Ils ne doivent pas être intégrés dans NFL. Cela permet de mutualiser les moyens humains au service du TER comme du TGV. Cela permet l'indispensable pilotage de la sécurité. Cela garantit le parcours professionnel des agents.

Afin de garantir ton avenir les organisations syndicales, CGT, SUD-Rail et FO te demandent d'appliquer la consigne syndicale suivante (page 11).

**Les organisations syndicales s'engagent à soutenir l'ensemble des agents dans cette démarche.**

**Cette consigne sera applicable à partir du 12 avril 2017**

# Consigne Syndicale

**L**es organisations syndicales CGT, SUD-Rail et FO demandent aux CRML du site de Lyon Scaronne, afin de faire reculer la direction sur son projet de séparation des TA de la traction, d'appliquer les points suivants :

- ⇒ **Respect du programme semestriel.**  
(heure de PS/FS et contenu de la journée de service du roulement)
- ⇒ **Acheminement uniquement en voiture.**  
(train et/ou à pied, pas de taxi, pas de métro, etc.)
- ⇒ **Aucune modification de commande dans la journée de service.**
- ⇒ **Respect et application du COTER et COTGV graphié uniquement dans la journée de service.**
- ⇒ **Respect de la procédure de commande des périodes COTER et COTGV:** (aucun contact direct avec le permanent w)
  1. LPR, LYD, LYS -> Le permanent doit passer par le GM traction des UP
  2. LY -> Le permanent doit passer par le GM
  3. LV, VSX -> Le permanent doit passer par le DOP
  4. TLG -> Le permanent doit passer par le COM TGV

Nous demandons aux CRML de bien se rendre sur les lieux désignés ci-dessus pour prise de nouvelle commande.

**Nous demandons à tous les TB de ne pas effectuer des évo non prévues à leur roulement. Nous devons être solidaires des CRML.**

# RHR Réduit Sur Trois GPT

Un nombre impressionnant de RHR réduits sur trois GPT consécutives a été trouvé lors du contrôle des programmations des agents de l'UP TER Lyon en novembre et décembre 2016. Au total, 25 agents sont concernés. Certaines programmations sont même à deux RHR réduits sur une GPT. C'est contraire à la réglementation qui autorise un RHR réduit toutes les trois GPT suivi d'un repos à la résidence de 15 h. si cette règle paraît contraignante pour l'ADC,

elle permet surtout de garantir le repos de l'agent, pour sa santé et afin que sa vigilance ne soit pas altérée. L'ADC contrevenant à cette règle s'expose face à la justice. Ne croyez pas qu'un cadre ou le permanent prendra la responsabilité si jamais vous deviez vous retrouver au tribunal.

**Ne soyez pas imprudents et faites respecter la réglementation.**

## Article 15 - Repos journaliers.

1 - Les repos journaliers à la résidence doivent avoir une durée minimale ininterrompue de quatorze heures.

Toutefois, en cas de fins de service tardives, cette durée peut être réduite à treize heures trente, deux fois, ou treize heures, une fois, par grande période de travail pour éviter de retirer l'agent de son roulement.

2 - Les repos journaliers hors de la résidence doivent avoir une durée ininterrompue de neuf heures au moins, cette durée pouvant être réduite jusqu'à huit heures une fois par trois grandes périodes de travail consécutives.

3 - Un repos hors de la résidence doit être suivi d'un repos à la résidence.

Lorsque, dans un roulement, il est prévu un repos hors de la résidence, d'une durée inférieure à neuf heures, le repos journalier prévu qui suit doit avoir une durée au moins égale à quinze heures.

Lorsqu'en service facultatif, un repos hors de la résidence a une durée inférieure à neuf heures, le repos journalier qui suit doit avoir une durée au moins égale à quinze heures.

**INTERNE SNCF**

# Incîty : Qu'est ce qu'On est serré Au Fond De Cette Boîte

Enfin, après un an de présence dans la tour Incity, les différents services sont correctement installés. Fini les grandes open space, nous avons pu faire un travail d'humanisation des bureaux. Moins de bruit, moins de monde et pour certains énormément moins de mètres-carré. A tel point que pour les agents de Vigi-express que leur open space ressemble plus à cagibi space ! Même si le Code du travail n'indique pas de mètres-carré nécessaires, il y a la norme NF 35-102, qui indique l'espace que doit mettre l'employeur à disposition de ses employés. Le combat n'est pas terminé !!



## Problemes à LPR

Le sous-effectif encore et toujours... 9 agents ont quitté LPR (5 pour LYD, plus diverses mutations et mouvements de personnel).

Aujourd'hui, le bureau de commande a toutes les difficultés du monde pour accorder les congés protocolaires du mois d'avril et attend les résultats de la 1<sup>re</sup> école d'avril pour pouvoir accorder quelques congés supplémentaires.

La direction promet toujours d'être à jour d'effectif et de formations pour le mois d'octobre. SUD-Rail espère que les promesses seront tenues.

## Déménagement LPR

**C**a déménage à Perrache ! Le 13 avril 2017, les agents de Perrache déménageront, enfin, dans de nouveaux locaux situés en gare le long de la voie A. Projet attendu depuis des années par les agents qui sont lassés par la vétusté des locaux actuels.

Le projet présenté contenait des imperfections (un accès nocturne non sécurisé, un aménagement intérieur...) mais après plusieurs propositions apportées à la direction, les principaux points de désaccord ont été résolus.

S'il y a une nette amélioration pour les conducteurs (locaux récents, casier de

vestiaire pour tout le monde, salle de repos...), ce n'est pas forcément le cas pour les sédentaires. La cellule MS et les assistants dans les formations sont installés dans des locaux plus petits et sans lumière directe. Les journées sans voir le jour vont être bien longues !

**Le CHSCT restera attentif aux attentes des agents et à l'évolution des locaux. Si vous avez des questions ou des suggestions, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués.**

## CRTT

**A**ujourd'hui les locaux mis à dispositions des CRTT au sein du Technicentre de LBL ne sont pas satisfaisants. Le local de prise de service est exigu et le « local » de repos n'est autre qu'un renforcement dans un couloir qui donne accès aux vestiaires.

Les propositions suivantes ont été faites pour le réaménagement de ces deux parties :

- Local de prise de services : Modifications des casiers Sirius pour libérer de l'espace, modifications de la banque des documents et modifications de la borne informatique. Les propositions étudiées permettent aux agents d'évoluer à plusieurs dans la pièce.

- Local de repos : Fermer le local par une cloison et une porte pour couper le bruit, remplacer le mobilier par du

mobilier plus adapté, repeindre les murs.

Les évolutions devraient commencer, par le local de repos, fin 2017-début 2018.







# SOUFFRANCE AU TRAVAIL, RÉPRESSION SYNDICALE, SUICIDES...



**M**ême si le lien entre les conditions de travail et la souffrance au travail est évident, le déterminer quand un collègue passe à l'acte doit être une priorité. Reconnaître les faits, en parler et commencer à se questionner sur les causes et à réfléchir à des solutions, constitueraient incontestablement un progrès dans le monde du travail. Car sur ce sujet, l'omerta organisée règne. La direction SNCF bloque la réalisation d'un véritable bilan d'années de management violent et de restructurations incessantes sur le dos des cheminots.

**Aujourd'hui, alors que plusieurs cheminots sont passés à l'acte ces dernières semaines, la direction se refuse toujours à communiquer sur les chiffres des agents qui ont « craqué » ou pire!  
 Pour ces cas connus, combien de drames sont aujourd'hui cachés par la direction de la SNCF? Combien se dessinent ?**

Agir pour tenter d'éviter ces drames, c'est établir des arbres des causes sans concession, c'est déterminer clairement les organisations pathogènes... et les supprimer. C'est également permettre la plus grande transparence sur les conclusions de ces enquêtes.

Face aux nombreux passages à l'acte récents, dont celui de notre camarade Edouard, et devant l'inaction de la direction, SUD-Rail à interpellé le Président de la République, le Ministre du Travail, le Secrétaire d'Etat aux Transports et la direction SNCF sur des organisations du travail qui créent des situations dramatiques pour exiger une transparence totale et des actions immédiates afin d'arrêter le massacre !

**Sud Rail**

[www.sudrail.fr](http://www.sudrail.fr)

[federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr)

## Quelles sont les caractéristiques du travail moderne ?

C'est l'individualisation de la relation au travail (avec une recherche de casse des collectifs de travail, lieux potentiels de revendications et d'organisation des salariés vis-à-vis de leur travail). Mais dans le même temps il faut toujours contrôler et surveiller les salariés, avec le renforcement des prescriptions sur la façon de travailler (procédures, définitions de limites contractuelles, etc.). Tout ceci combiné avec la restriction des moyens donne l'évaluation individuelle quantitative selon des objectifs prétendument négociés mais en fait imposés.

Sa dernière évolution est le « *Lean management* », mais alors que le bilan social est catastrophique dans les entreprises « pionnières » les plus hauts dirigeants en font la promotion lors des colloques de managers, le principe étant de recourir à l'inventivité de chaque salarié... pour qu'il soit lui-même son ingénieur-méthode chargé de réduire les coûts et qu'il trouve lui-même comment être exploité davantage (devenant ensuite la norme pour tous).

SI LE MANAGEMENT MODERNE EST SI VIOLENT, C'EST JUSTEMENT QUE DANS SA LOGIQUE DE PROFIT, IL EMPÊCHE LES SALARIÉS DE S'APPROPRIER LEUR TRAVAIL.

## Pourquoi ces méthodes détruisent le travail ?

Le travail - même le plus humble et le plus ingrat - exige notre investissement psychologique pour surmonter les écueils qui surviennent dans la réalité. Le travail n'est jamais la simple application d'une procédure (travail prescrit). Il faut constamment contourner, adapter, inventer, pour appréhender toutes les dimensions de l'action que l'on doit réaliser (activité réelle). De là peut découler la satisfaction du travail « bien fait » pour peu que la reconnaissance soit au rendez-vous. Le travail est en outre un acte fondamentalement collectif : on travaille avec d'autres gens, pour d'autres gens, lesquels travaillent avec nous, et pour nous. C'est un pilier essentiel de ce qui fait de nous des êtres sociaux.

On voit donc que l'évaluation quantitative du travail sur lequel repose les Entretiens Individuels Annuels est absolument contraire à la réalité du travail, car elle occulte le chemin et les interactions humaines pour arriver au seul résultat, coûte que coûte...

C'est pourtant le chemin et les interactions sociales qui sont le cœur du travail.

## Pourquoi elles détruisent les personnes et le lien social ?

Si le management moderne est si violent, c'est justement que dans sa logique de profit, il empêche les salariés de s'approprier leur travail. Les organisations du travail sont toujours changeantes, (réorganisations permanentes), parcellisées (externalisations tous azimuts empêchant la vision globale). Elles exigent un résultat prescrit et objectif sans se soucier du réel, conduisant à un travail bâclé et à des mensonges perpétuels sur ce qui a été fait ou pas : c'est particulièrement destructeur

psychologiquement, car on souffre de se rendre compte qu'on a « fait de la merde ». Enfin, comme

il faut produire de la plus-value à tout prix, on pousse la productivité horaire, on allonge les amplitudes, on supprime des postes de travail et on surcharge ceux qui restent tout en réprimant ceux qui veulent résister (procédures disciplinaires).

Les accidents du travail mortels et les catastrophes ferroviaires récentes sont aussi le résultat de ce système.

Le salarié perd ses repères et le sens de son travail, donc de sa propre vie. D'où la dimension psychologique de la souffrance au travail, beaucoup plus destructrice que la « simple »

pénibilité qui a toujours été associée au travail. Elle résulte des pathologies de surcharge, des affections post-traumatiques, des pathologies de harcèlement et finalement la destruction du « vivre-ensemble », conduisant jusqu'au suicide.



## La supercherie des « RPS » (risques psychosociaux) ou de la « QVT » (qualité de vie au travail)

Face aux dégâts de plus en plus visibles des violences managériales, les patrons font semblant de s'en préoccuper avec les RPS ou la QVT, qui ont pour fonction d'inverser l'effet et la cause en faisant croire que c'est l'individu, par ses fragilités préexistantes, qui ne serait pas capable de résister. On va donc l'aider plus ou moins (soutien psychologique, formations de développement de soi, de gestion de « son » stress, etc.), le prendre en charge plus rarement, mais on ne va jamais questionner les organisations de travail elles-mêmes, qui sont la véritable cause des souffrances.

## Et Pepy/Jeantet/Saint-Geours dans tout ça ?

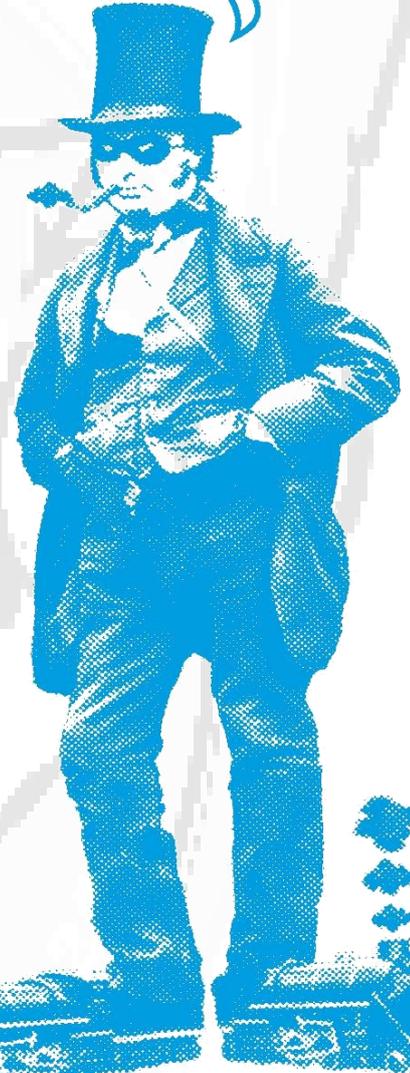
Nous n'oublions pas qu'en 2009, au plus fort des vagues de suicides à France Télécom, Guillaume Pépy a revendiqué publiquement ce « modèle » pour la SNCF, sans aucune réserve vis-à-vis des suicides. Et de fait, la quarantaine de suicides de cheminots dans les emprises ferroviaires depuis 7 ans (et sans doute beaucoup plus hors des lieux de travail) ne l'ont pas troublé le moins du monde.

Patrick Jeantet quant à lui, est passé par Kéolis avant de se faire remarquer à «Aéroport de Paris» pour sa politique financière qui (déjà) faisait passer l'humain pour une variable d'ajustement.

Enfin, Frédéric de Saint-Geours, Président du Conseil de Surveillance de l'EPIC de tête, est l'un des dirigeants de l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières, partie éminente du MEDEF), le cœur du grand patronat français, soucieux surtout que sa classe des dominants accapare un maximum de la plus-value créée par le travail.

Derrière leur «réforme» de 2014, c'est-à-dire le découpage de l'entreprise et la suppression du RH0077 remplacé par une Convention Collective Nationale qui laisse les travailleurs de la branche ferroviaire livrés au dumping social, l'augmentation des amplitudes de travail, la suppression de jours de congés ou de repos, le gel des salaires, la forfaitisation pour les cadres, la restriction des droits syndicaux, la restriction des instances et de la portée du dialogue social, l'externalisation de toutes les natures de tâches même celles qui fondent la spécificité ferroviaire, etc., nous ne pouvons nous attendre qu'à plus de souffrance au travail.

MA BOURSE  
OU VOS VIES ?



**CES PATRONS,  
LEURS STAFFS  
ET LEUR POLITIQUE  
SONT TOXIQUES  
POUR LES SALARIÉS.**

**ILS SONT TOXIQUES POUR NOTRE  
TRAVAIL ET POUR LE CHEMIN DE FER,  
TOXIQUES POUR LA SOCIÉTÉ.**

**ILS SONT TOXIQUES  
POUR NOS VIES!**

# QUAND LA RÉPRESSION SYNDICALE DEVIENT UN MODE DE MANAGEMENT



## Sud Rail REVENDIQUE:

**Moratoire immédiat sur les réorganisations, les suppressions d'effectifs,** afin d'organiser sans délai une véritable négociation avec les syndicats sur les organisations du travail et les méthodes managériales en vigueur.

**Mise en place d'un observatoire paritaire de la souffrance au travail,** travaillant avec des éléments fournis par les CHSCT et les DP, chargé d'un diagnostic permanent et de la définition de mesures d'effet immédiat ; ce service, à placer au plus haut niveau de la SNCF (EPIC de tête dans l'organisation actuelle) devrait comprendre des spécialistes en sciences humaines et sociales (psychologie du travail, psychodynamique du travail, ergonomie, médecine, sociologie du travail,...) et disposer d'un pouvoir d'étude et d'investigation étendu sur toutes les organisations en vigueur et les réorganisations envisagées.

**Engager une Réforme immédiate des conseils de disciplines** pour éviter que les encadrants soient juges et partis.

**Organiser au niveau de chaque CE de l'entreprise des tables rondes annuelles sur la prise en charge de la souffrance au travail,** sur les outils mis en place pour combattre la répression syndicale.

Aujourd'hui dans l'entreprise publique SNCF, le nombre de conseils de discipline, comme celui des arrêts maladies explosent. Dans les procédures disciplinaires internes ouvertes contre les salariés, bien souvent les responsables hiérarchiques sont témoins, enquêteurs, juges, juré-e-s et bourreaux et le niveau de sanctions n'a jamais été aussi élevé dans des caricatures de tribunaux patronaux dont nous exigeons la réforme complète. Aujourd'hui, dans une entreprise publique où il fait soi-disant bon vivre, pour un simple regard, une simple contestation, ou pour demander que les droits des salarié-e-s soient respectés, les représentants des salarié-e-s peuvent être sanctionné-e-s, licencié-e-s sous des motifs fallacieux. Et alors que cette même entreprise se trouve bien souvent condamnée par la justice, avec des sanctions disciplinaires et/ou des licenciements contre les salarié-e-s annulés, les dirigeants du comité exécutif de SNCF préfèrent donner des consignes pour aller jusqu'à l'épuisement des recours réglementaires et juridiques avec pour seul objectif d'éviter la réintégration de salarié-e-s qu'elle a injustement mais de manière délibérée, mis à la porte !

**Le 15 Mars, près de 2000 soutiens se sont réunis gare Saint Lazare pour rendre hommage à notre camarade militant syndical qui s'est donné la mort et pour exiger justice face à cette direction d'entreprise qui brise des vies au nom du productivisme et de sa politique antisyndicale.**

Dans une république où le combat contre tous les extrémismes, même patronaux, est plus que jamais d'actualité, la fédération SUD-Rail a interpellé le 20 Mars 2017, le président de la République et les principaux ministres en charge afin qu'ils prennent la mesure de la situation vécue par les salarié-e-s et syndicalistes de l'entreprise publique SNCF, et, alors que l'Etat est aujourd'hui le seul propriétaire de cette entreprise, de donner les directives nécessaires pour faire cesser cette politique de violence sociale.

Il est urgent de prendre les mesures pour faire rendre public, enquêter et faire stopper les organisations du travail pathogènes qui font souffrir les salarié-e-s et les poussent aux dernières extrémités. Comme lors des drames similaires qui ont touché le groupe Orange, **il est temps d'arrêter le massacre, de remplacer les dirigeants responsables de cette situation et de procéder à l'analyse des facteurs d'origine professionnels pour conduire à proposer des mesures pour réduire voire supprimer les facteurs de risques...**

**Ils sont responsables de la mort d'Édouard. Nous les ferons condamner !!!**